

**31030 - Insertion professionnelle**

**Propositions d'attribution de subventions pour  
2019 et d'approbation des termes de projets  
de convention à conclure avec les chantiers  
d'insertion en charge de l'insertion professionnelle  
des bénéficiaires du RSA**

**Rapport n° CP/2019/026**

**Service gestionnaire :**

L650 - Service accès à l'emploi

**Résumé :**

Le Département du Bas-Rhin attribue chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions aux chantiers d'insertion pour l'année 2019.

Lors de la séance plénière du 25 juin 2018 (CD/2018/028), le Département du Bas-Rhin, a fixé les objectifs 2018-2021 du Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI) en lien avec le circuit-court de l'emploi, qui s'articule autour des projections suivantes :

- permettre la remise à l'emploi de 12 000 allocataires du RSA, soit 3 000 chaque année ;
- proposer d'ici 2021, une voie d'insertion à 8 000 allocataires du RSA, et notamment les plus éloignés de l'emploi, soit 2 000 chaque année.

A de titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour 2019 aux 24 chantiers d'insertion œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle des allocataires RSA.

Par ailleurs, par délibération du Conseil Départemental (CD/2015/131) du 14 décembre 2015 relative à l'exécution par anticipation des budgets, le Conseil Départemental a pris acte du fait que l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales l'autorise à attribuer et à payer des avances sur ce type de subventions.

Les éléments chiffrés disponibles à ce jour indiquent que les objectifs fixés aux structures à savoir que 50% des effectifs salariés (calculés en ETP) doivent être des allocataires du RSA, sont atteints voire dépassés. Les 24 structures sont actives, toutes répondent aux exigences et objectifs recherchés.

En 2018, les chantiers d'insertion ont employé 509 bénéficiaires du RSA, en 2019 cinquante recrutements supplémentaires sont prévus.

Les chantiers d'insertion jouent un rôle essentiel dans la création et le développement d'activités nouvelles. Leurs activités peuvent s'exercer dans divers secteurs d'activités tels que : le recyclage, la revalorisation, l'alimentation, la propreté, le bâtiment,

l'environnement, l'industrie, le transport. Les chantiers d'insertion mettent en place l'accompagnement socio-professionnel, la valorisation du projet professionnel, et constituent des entités d'apprentissage en fournissant l'acquisition de compétences, et permettent ainsi la sécurisation du parcours professionnel de leurs salariés.

L'emploi des BRSA par les structures d'insertion par l'activité économique est constitutif d'une économie financière, à terme, pour le Département. Les structures d'insertion recrutent pour une période de 6 à 24 mois. Les chantiers d'insertion permettent à la personne recrutée de monter en compétence, de renforcer son employabilité et de se constituer des droits à l'assurance chômage. A l'issue de ce contrat de travail, le salarié aura trouvé un nouvel emploi ou, à défaut, percevra une allocation d'assurance chômage : cette stratégie se traduira alors par une économie substantielle pour le Département puisque la personne n'aura plus à solliciter le RSA et n'induera plus aucune charge pour le budget départemental.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente que les 24 chantiers d'insertion chargés de l'insertion professionnelle sur les territoires détaillés ci-dessous, soient financés pour l'accompagnement socio-professionnel et l'encadrement technique des BRSA recrutés en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans leurs structures :

- EUROMETROPOLE de Strasbourg : VETIS, EMMAUS Mundolsheim, GRETA, SAVOIR et COMPETENCES EMPLOI, BANQUE ALIMENTAIRE, CSC SCHOELCHER, HORIZON AMITIES Strasbourg, HUMANIS, CARITAS, Les JARDINS de la MONTAGNE VERTE, LIBRE OBJET, L'ARSEA ;
- OUEST : ENTRAIDE EMPLOI, IDEAL ;
- SUD : EMMAUS Centre Alsace, SAVA, HORIZON AMITIES Erstein, TREMPLINS Linge Services, TREMPLINS Remparts ;
- NORD : APOIN, MOBILEX, REUSSIR bâtiments, UTILECO chantier femmes, UTILECO forêts, ACI Ville de Wissembourg.

Pour 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer les subventions d'un montant total de 943 456 € aux différentes structures figurant dans le tableau annexé au présent rapport, qui détaille les montants proposés par structure.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention financière type à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les associations portant des chantiers d'insertion, et de décider que des avances pour un montant de 660 419 €, représentant 70 % du montant total des subventions, seront versés à la signature de la convention.

Enfin, il est proposé de décider que les soldes, d'un montant maximum qui s'élèverait à hauteur de 283 037 €, seront versés au cours du dernier trimestre 2019, conformément aux termes de la convention financière et d'autoriser son président à signer les conventions.

Le présent rapport a été soumis pour information aux commissions territoriales Nord, Ouest, Sud réunies le 14 janvier 2019 et Eurométropole réunie le 17 janvier 2019 et pour avis à la commission thématique Emploi-Insertion-Logement réunie le 21 janvier 2019.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30759	017-6574-564	3 989 590,00 €	3 989 590,00 €	943 456,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *décide d'attribuer au titre de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, des subventions pour l'année 2019, d'un montant total de 943 456 € pour l'ensemble des structures figurant en annexe à la présente délibération ;*
- *approuve les termes du projet de convention financière type à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les associations portant des chantiers d'insertion ;*
- *décide que des avances pour un montant de 660 419 €, représentant 70 % du montant total des subventions, seront versés à la signature de la convention ;*
- *décide que les soldes, d'un montant maximum qui s'élèverait à hauteur de 283 037 €, seront versés au cours du dernier trimestre 2019, conformément aux termes de la convention financière ;*
- *autorise son président à signer les conventions.*

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,

Frédéric BIERRY